



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

timbres

Question écrite n° 67800

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la programmation philatélique française arrêtée annuellement par ses services. En effet, force est de constater que, depuis de nombreuses années, de moins en moins de timbres-poste se rapportant à des lieux historiques et touristiques sont émis par La Poste. Or, ils sont un moyen non négligeable de promouvoir notre pays partout dans le monde et, ainsi, de participer de façon active à l'attractivité touristique de la France. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin de favoriser à l'avenir une plus grande émission annuelle de timbres-poste se rapportant à des sites historiques et touristiques français.

Texte de la réponse

La Poste reçoit environ 1 200 demandes d'émission de timbres-poste chaque année, pour une soixantaine de timbres qui sont émis. Ces émissions composent le programme philatélique annuel fixé par arrêté ministériel après avis de la commission des programmes philatéliques chargée d'opérer une sélection parmi les demandes. Ce programme est structuré en plusieurs séries : artistique, nature, touristique, commémoratifs et divers, personnages célèbres, collection jeunesse, poste aérienne. La série touristique comprend elle-même quatre timbres, toujours consacrés à des dites, des paysages, des châteaux ou des édifices religieux remarquables. De plus, pour mieux répondre aux nombreuses demandes exprimées, la série « Commémoratifs et divers » intègre-t-elle parfois des émissions se rapportant également à des sites touristiques et historiques, ce qui est le cas pour 2001 et le sera aussi pour 2002. En 2001, la série touristique s'est illustrée des villes de Besançon, Calais, Nogent-le-Rotrou et le château de Grignan. Alors que la ville nouvelle de Val-de-Reuil, le vieux Lyon et les jardins de Versailles de Le Notre, ont été mis à l'honneur dans la série « Commémoratifs et divers ». Pour l'année 2002, la série touristique sera consacrée à Neufchâteau, Locronan, Collioure, et La Charité-sur-Loire. Tandis que Rocamadour, les arènes de Nîmes, Notre-Dame-de-La-Salette et la Chapelle Saint-Ser de Puyloubier s'intégreront dans la série « Commémoratifs et divers ». Ainsi, la philatélie française, en valorisant chaque année des sites et des monuments des différentes régions françaises, contribue, comme le souhaite l'honorable parlementaire, à faire connaître et apprécier le riche patrimoine touristique et historique de la France.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67800

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6026

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7449